

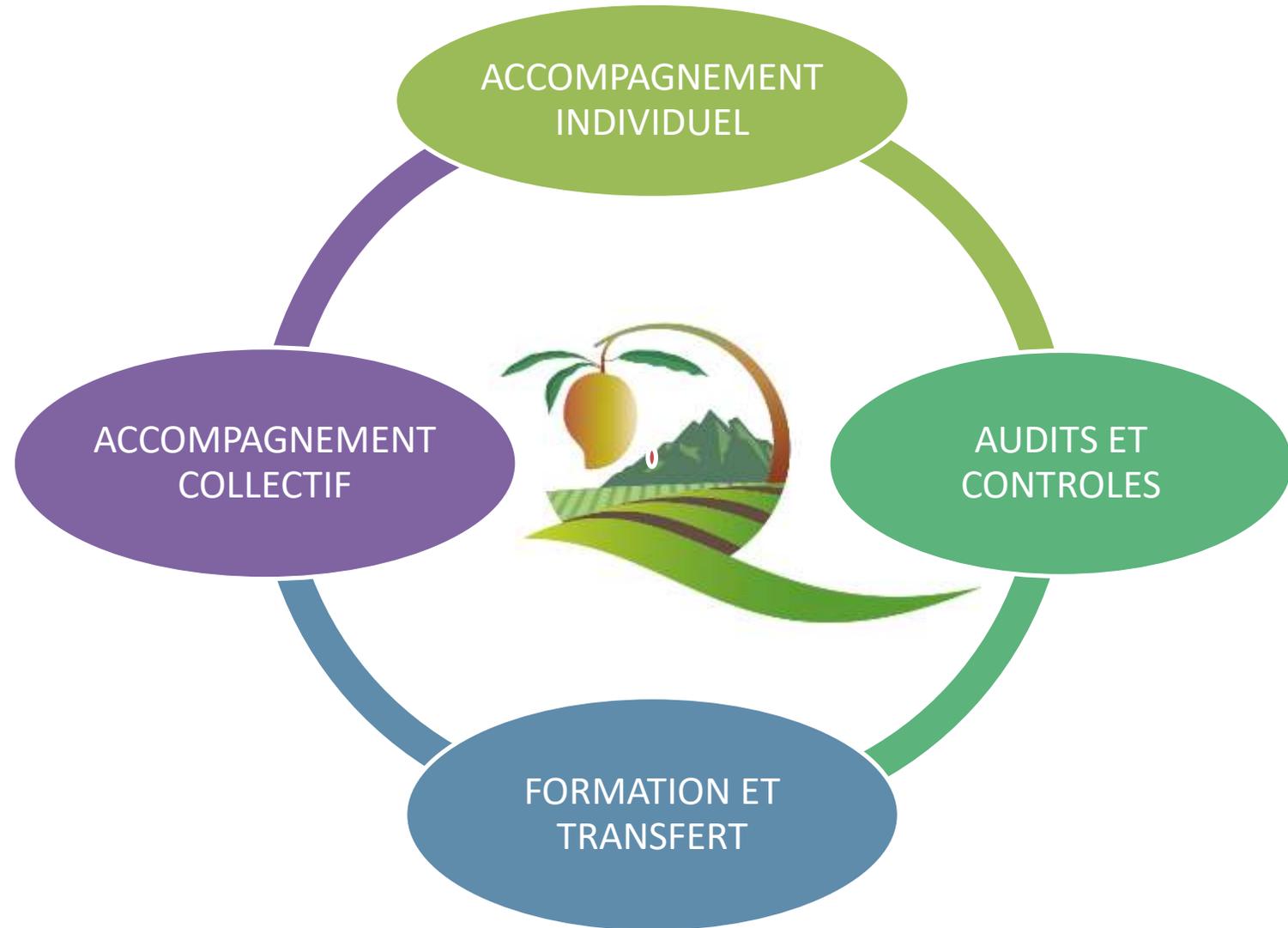
LA CERTIFICATION HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE

Guillaume PARASSOURAMIN
gparassouramin.iquae@gmail.com

06 92 71 59 24



IQUAE – NOS MISSIONS



La Certification Environnementale

OBJECTIF : valoriser les exploitations agricoles réduisant l'impact de leurs activités sur l'environnement

CONTENU : les exigences de la Certification Environnementale s'articulent autour de quatre grands thèmes

La fertilisation

La gestion de la
ressource en eau

La biodiversité

La stratégie
phytosanitaire



Une logique progressive

Trois niveaux de certification :

✓ **niveau 1** : maîtrise des **exigences fondamentales** en matière de production respectueuse de l'environnement.

Conditionne l'évaluation pour les niveaux 2 et 3

✓ **niveau 2** : maîtrise d'une **logique globale de production respectueuse de l'environnement.**

Présence d'**équivalences** totales ou partielles avec d'autres démarches environnementales.

✓ **niveau 3 (Haute Valeur Environnementale)** : **approfondissement** des exigences avec une **obligation de résultats.**

Deux options d'évaluation pour une meilleure adaptation à la diversité des systèmes de production rencontrés.

Niveau 1

- ✓ Réalisation du **bilan de l'exploitation selon les 3 critères de conditionnalité** : environnement, santé des végétaux et biodiversité
- ✓ **Validation** du bilan par **l'organisme certificateur** au début de l'audit pour le niveau 2 ou le niveau 3
- ✓ Réalisation de **l'auto-diagnostic** de l'exploitation au regard du niveau 2 ou du niveau 3.

Niveau 2

✓ Je mets en place sur mon exploitation les **MOYENS** qui me permettent de respecter les **16 exigences** du référentiel.

✓ 4 thématiques abordées :

Biodiversité

Ex : Identifier les infrastructures agro-écologiques → Présence du plan d'exploitation lisible, complet et mis à jour

Stratégie phytosanitaire

Ex : Disposer de moyens d'aide à la décision permettant de justifier chaque intervention → Enregistrement des interventions de protection des cultures et des observations ayant conduit à l'intervention

Gestion de la fertilisation

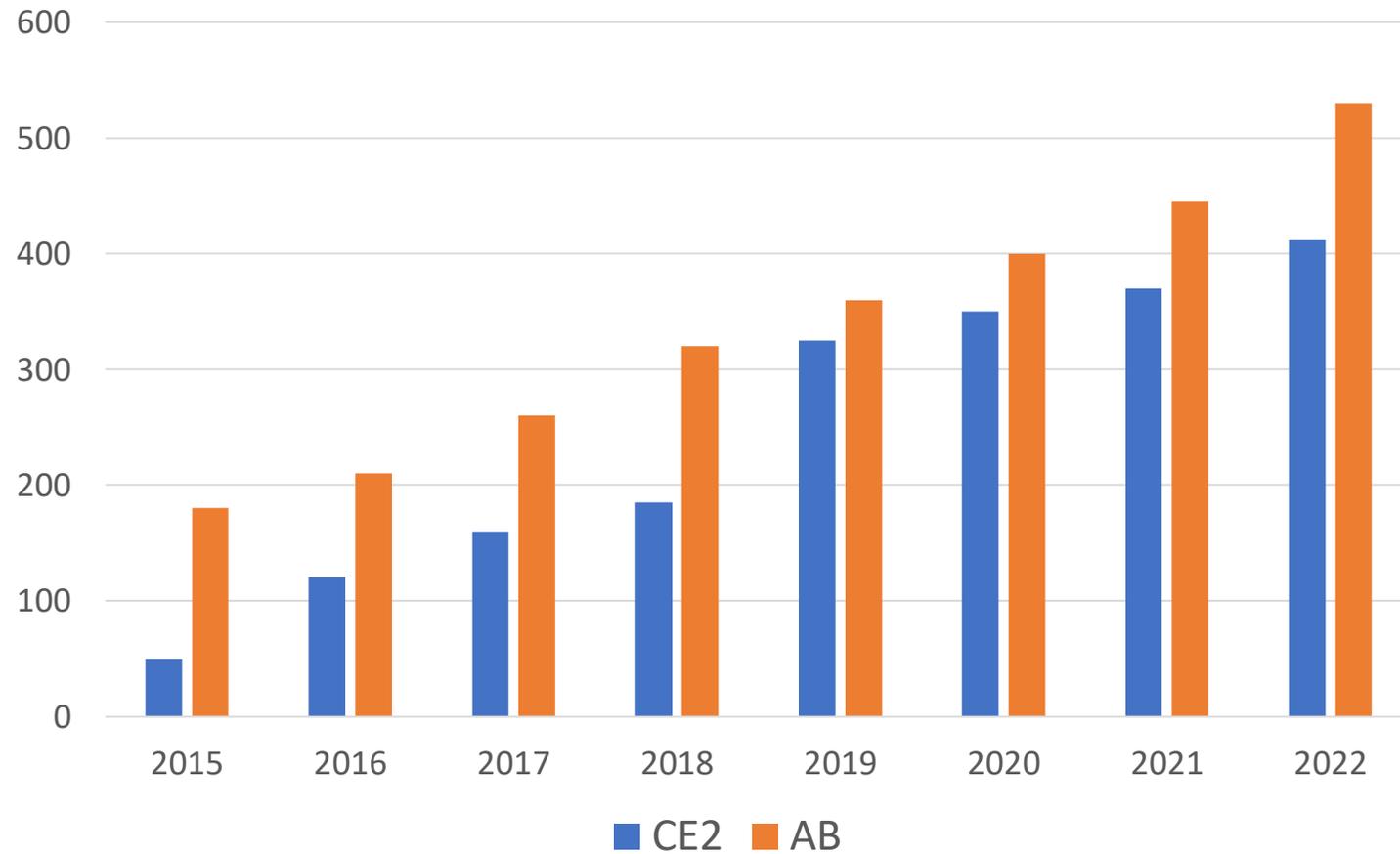
Ex : Etablir, chaque année, un plan prévisionnel de fumure avec un objectif de rendement réaliste pour les cultures de plein champ → Plan de fumure complet (Parcelles, cultures, apports)

Gestion de la ressource en eau

Ex : Evaluer et noter les volumes d'eau apportés sur chaque îlot irrigué de l'exploitation → cahier d'irrigation à jour en indiquant les facteurs de déclenchement de l'irrigation.

Niveau 2

Evolution du nombre de certifiés CE2 et du nombre de certifiés AB



Niveau 3 : Haute Valeur Environnementale

- ✓ Obligation de **résultats** : calculs **d'indicateurs**

- ✓ Respect de **4 indicateurs composites** :
 - Biodiversité
 - Stratégie phytosanitaire
 - Gestion de la fertilisation
 - Gestion de la ressource en eau



Niveau 3 : Contenu du référentiel

INDICATEURS BIODIVERSITE	Points
Part de la SAU en IAE	8
Taille des parcelles	5
Poids de la culture principale	5
Nombre d'espèces végétales cultivées	6
Nombre d'espèces animales élevées	3
Présence de ruche	1
Variété, race ou espèce menacée	6
Vie du sol	1
NOTE MINIMALE EXIGEE	10/39

Niveau 3 : Contenu du référentiel

INDICATEURS STRATEGIE PHYTOSANITAIRE	Points
Limitation de l'utilisation de produits contenant des substances actives classées CMR	2
Surfaces non traitées	10
IFT	10
Quantité apportée	5
Surveillance active des parcelles	3
Utilisation de méthodes alternatives à la lutte chimique	6
Conditions d'application des traitements visant à limiter les fuites dans le milieu	2
Diversité spécifique et variétale	6
Enherbement inter-rang	3
Recyclage et traitement des eaux d'irrigation	10
NOTE MINIMALE EXIGEE	10/54

Niveau 3 : Contenu du référentiel

INDICATEURS GESTION DE LA FERTILISATION	Points
Pourcentage de la SAU non fertilisée	10
Bilan azoté	8
Quantité apportée	5
Part de l'azote organique apporté	4
Utilisation d'OAD	7
Part des légumineuses dans la SAU	4
Couverture des sols	3
Utilisation de matériels optimisant les apports en d'eau	6
Recyclage et traitement des eaux d'irrigation	7
NOTE MINIMALE EXIGEE	10/56

Niveau 3 : Contenu du référentiel

INDICATEURS GESTION DE LA FERTILISATION	Points
Enregistrement des pratiques d'irrigation	6
Utilisation d'OAD	2
Utilisation de matériels optimisant les apports en eau	6
Adhésion à une démarche collective	2
Pratiques agronomiques mises en œuvre pour économiser de l'eau	6
NOTE MINIMALE EXIGEE	10/22

Délivrance et contrôle

- ✓ Certificat émis pour 3 ans par un organisme certificateur agréé
- ✓ Vérification du respect des exigences par des audits de suivi tous les 18 mois
- ✓ Certification individuelle ou collective



Intérêts de la HVE

- ✓ Démarche reconnue comme démarche durable de qualité dans le cadre de la LOI EGALIM
- ✓ Accès à des bonifications de certaines aides : POSEI, aides aux investissements
- ✓ Les entreprises agricoles certifiées HVE peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt de 2 500 €
- ✓ Accès aux aides Eco-régime de la PAC 2023



La HVE à La Réunion

- ✓ **27 exploitations réunionnaises** certifiées HVE en 2023
- ✓ 22 exploitations avec atelier principal Bovin Allaitant : SICA REVIA
- ✓ 5 exploitations en diversification Fruits et légumes dont :
 - 1 exploitation avec 4 ha de Canne à Sucre
 - 1 exploitation en polyculture élevage
 - 1 exploitation de spiruline
 - 1 exploitation en hydroponie et maraichage plein champ
 - 1 exploitation AB



Comment s'engager

- 1. Contacter IQUAE pour réaliser un diagnostic de votre exploitation**
- 2. Si vous souhaitez vous engager, retourner les documents d'engagement remplis et signés :
Contrat d'engagement, Formulaire d'informations, devis validé.**
- 3. Prendre rdv pour l'audit initial**

Coût de la certification : 615 € HT par contrôle

Comment communiquer ?

Règles d'utilisation et commande des supports de communication sur le site de **L'Association Nationale pour le Développement de la Certification Haute Valeur Environnementale** :

<https://hve-asso.com/comment-communiquer/>



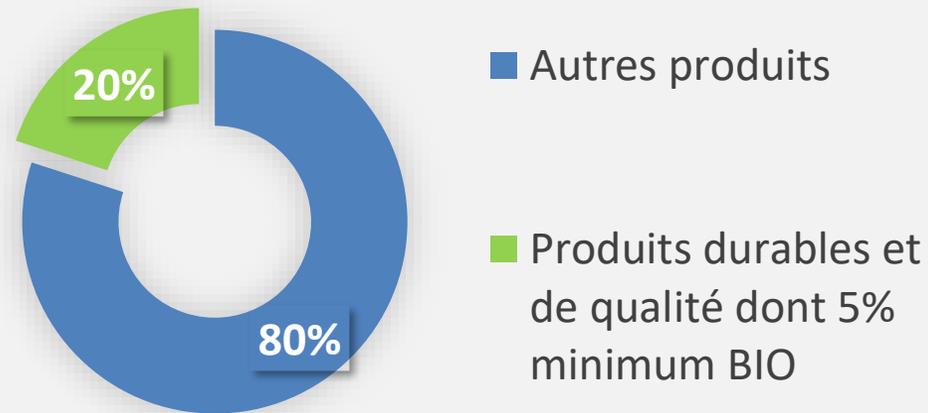
**ETUDE D'IMPACT DE LA LOI EGALIM : COMMENT
GARANTIR ET PRÉSERVER
L'APPROVISIONNEMENT EN PRODUITS LOCAUX
ISSUS D'EXPLOITATIONS DURABLES DANS LA
RESTAURATION COLLECTIVE À LA RÉUNION
APRÈS 2026**

Contexte actuel (Loi EGalim)

Loi EGalim :

Publiée en novembre 2018, la loi EGalim impose 20% de produits durables et de qualité et durable, dont 5% de bio au 1er janvier 2022, dans la restauration collective à vocation de service public (Seuils adaptés pour l'outre-mer).

Part des produits durables et de qualité dans l'approvisionnement de la restauration collective selon la loi Egalim (horizon 2022)



Contexte actuel (Loi EGalim)

Principaux labels dont les produits sont considérés durables et de qualité :



Label rouge



RUP



IGP



STG



**Commerce
équitable**



CE2 et HVE



AOC/AOP



Pêche durable

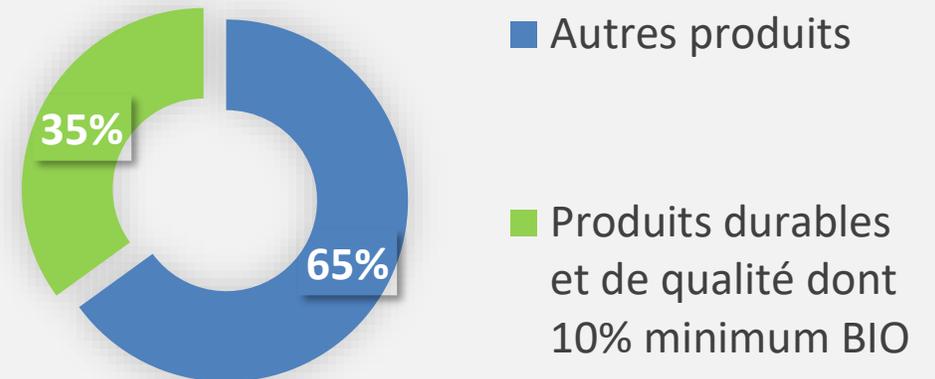
...

Horizon 2026 (Loi EGalim)

Loi EGalim – Horizon 2026:

- 35% de produits durables et de qualité, dont 10% de bio à l'horizon 2026 (Seuils adaptés pour l'outre-mer),
- Suppression de la certification environnementale de niveau 2 dans la liste des labels pris en compte : (Loi Climat et Résilience d'août 2021)

Part des produits durables et de qualité dans l'approvisionnement de la restauration collective selon la loi Egalim (horizon 2026)

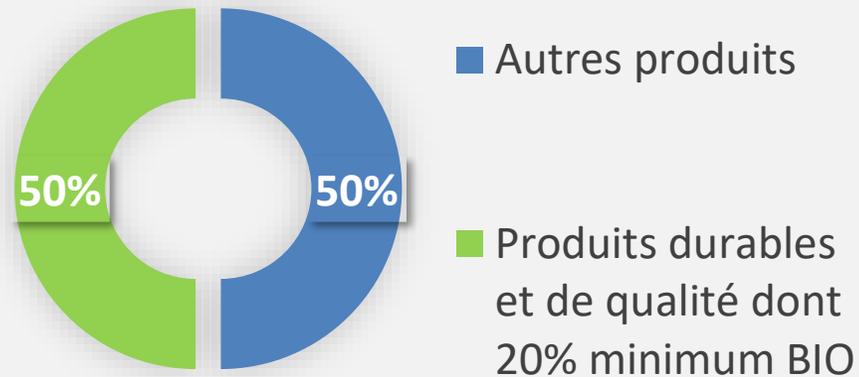


Horizon 2030 (Loi EGalim)

Loi EGalim – Horizon 2030:

A l'horizon 2030, la loi EGalim impose 50% de produits durables et de qualité, dont 20% de bio, dans la restauration collective (Seuils adaptés pour l'outre-mer).

Part des produits durables et de qualité
dans l'approvisionnement de la
restauration collective selon la loi Egalim
(horizon 2030)



Objectifs de l'étude

A la Réunion:

- Plus de 450 exploitations agricoles avec la certification environnementale de niveau 2.
- Seulement une trentaine d'exploitations avec la certification environnementale de niveau 3 : **HVE (Haute valeur environnementale)**



Evaluer la capacité des exploitations agricoles à être certifiées HVE, suite à la modification des modalités de certification HVE, pour continuer d'approvisionner la restauration collective à l'horizon 2026 puis 2030. Identifier les freins et leviers à cette certification et proposer des solutions.



Phase 1 : Recensement des exploitations et des outils

- Récupération des contacts d'exploitants agricoles CE2 auprès des principales OP et des contacts des indépendants,
- Prise de contact avec les acteurs de la restauration collective (DAAF, Codarun) pour s'informer du marché,
- Echantillonnage des exploitations pour avoir une représentativité de la filière fruits et légumes,
- Détermination des outils d'aide à la décision existants et/ou utilisés dans les exploitations agricoles réunionnaises auprès des organismes compétents (Armeflhor, Chambre d'agriculture, TEREOS, eRcane, Rita).

Phase 2 : Réalisation de diagnostics HVE

50 diagnostics à réaliser dans les exploitations agricoles réunionnaises, et plus particulièrement chez les producteurs de fruits et légumes :

- Obtention d'une note minimale de 10 points dans chacun des indicateurs pour être potentiellement certifié HVE (chaque indicateur est composé de plusieurs items),
- En date du 27/05/2024, 41 diagnostics réalisés, dont 3 sur des exploitations n'appartenant à aucune OP.

Typologies des exploitations diagnostiquées :

	HS	PC	Vergers	Avec élevage	Divers (HS/PC/ vergers)	Avec canne à sucre	Total
Nombre de diagnostics	3	4	5	8	12	9	41

Phase 3 : Synthèses des freins à la certification HVE et des leviers de développement au sein des exploitations de fruits et légumes

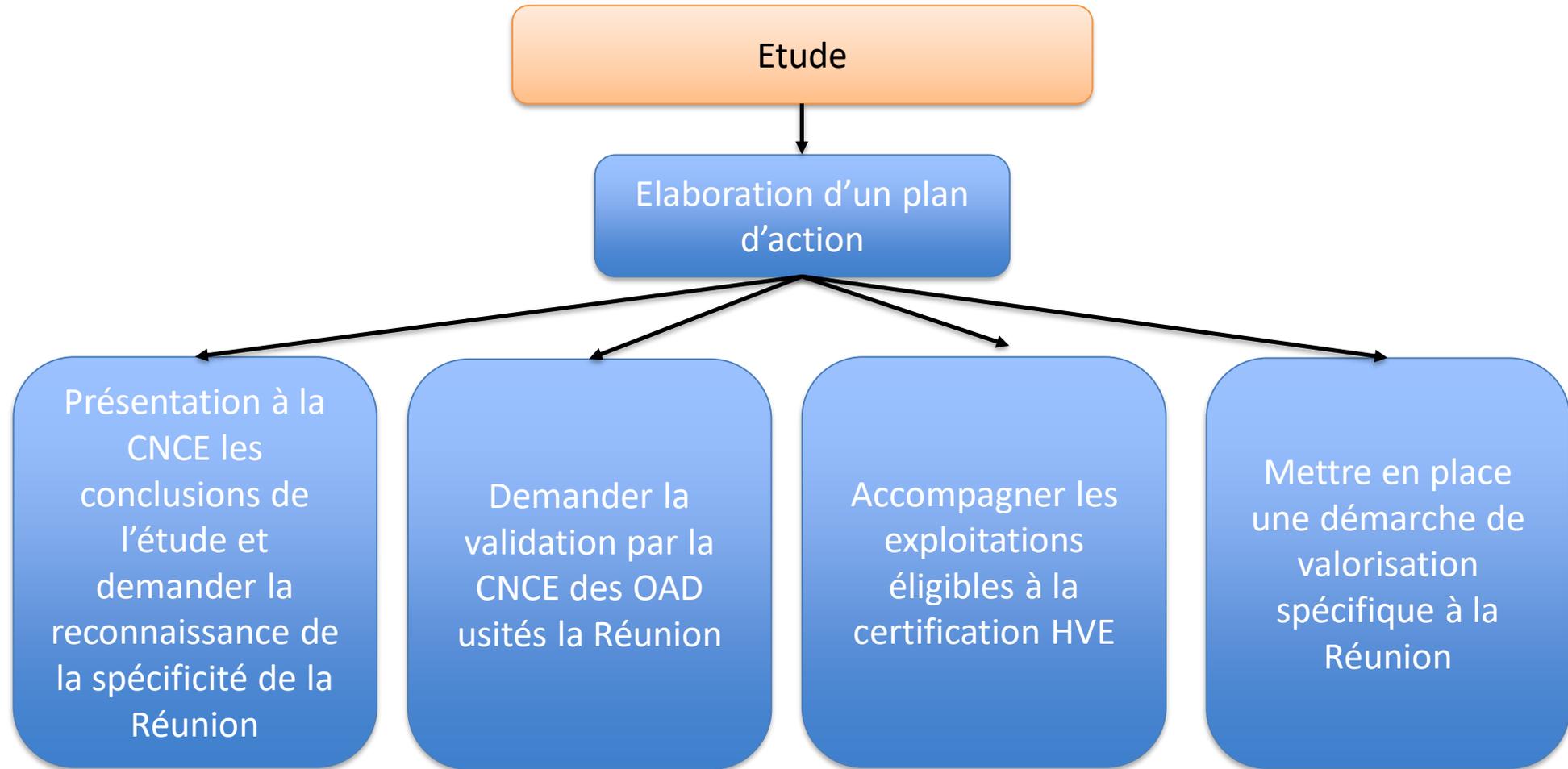
Synthèse et analyses des données issues des diagnostics HVE sur les exploitations agricoles :

- Modes de production et pratiques facilitant la certification.
 - Indicateurs (Biodiversité, phytosanitaire, fertilisation, irrigation) et/ou items les plus sensibles.



Détermination des freins et des leviers pour la certification HVE.
Identification des solutions à mettre en place.

Phase 4 : Elaboration d'un plan d'action





Institut de la Qualité
et de l'Agro Ecologie

MERCI DE VOTRE ATTENTION

CONTACT :

JULIE GOURLAY

06 92 84 87 28

jgourlay.iquae@gmail.com

Cette action bénéficie d'un soutien financier de l'Union Européenne

